BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

1 – Eléments de contexte

2 – Priorités du budget

3 – Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

4 – Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

5 – Dette

6 – Taux d'imposition

7 – Principaux ratios

8 – Effectifs de la collectivité présents au 1er janvier 2021

1 – ELEMENTS DE CONTEXTE :

1.1 – LES DISPOSITIONS DE LOI DE FINANCES 2021

La loi de finances 2021 a été promulguée le 29 décembre 2020 et a été publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2020.

La loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le **plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020**, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises. Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et les jeunes.

Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques :
Ces prévisions ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement. Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de +6%, un **déficit public à 8,5%** du PIB (après 11,3% en 2020) et une **dette publique à 122,4%** du PIB (après 119,8% en 2020).

Les mesures concernant les collectivités locales :
Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire :

- pour aider les départements, un fonds de stabilité renforcé,
- des nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions,
- pour les communes la clause de sauvegarde reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros.

➢ **La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales :**
- Suppression pour 80% des foyers fiscaux.
- Allègement de 30% pour les ménages restants.
- En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

➢ **Dématérialisation du FCTVA :**
Au 1er janvier 2021, le traitement automatisé de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) par les services de l'Etat, entrera en vigueur progressivement.

1.2 - CONTEXTE LOCAL

1.2.1 - La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

➢ **Le territoire atteint 49 251 habitants en 2020**. Cette population connaît une augmentation moyenne de 1,03% sur les 7 dernières années. Compte tenu de cet élan démographique, le seuil des 50 000 habitants devrait être atteint d'ici 2021.

➢ **Le revenu moyen par habitant** sur notre territoire est supérieur à la moyenne nationale (19 570 € contre 15 081,6 €). Entre 2012 et 2020, le revenu moyen des habitants de l'EPCI augmente en moyenne de 2,45%. A l'échelon national, cette variation est de 1,96%.

➢ **Services mutualisés :** La commune a souscrit au service relatif aux actes notariés et à la prestation de conseil qui y est associée et bénéficie toujours du service d'assistance juridique ainsi que de la mise à disposition des logiciels SIG (système d'information géographique). Elle adhère également à la dématérialisation des actes vers la Sous-Préfecture et l'observatoire fiscal.

➢ **Budget de la communauté de communes :** Le budget prévisionnel 2021 de la communauté de communes a été voté en conseil communautaire le 15 décembre 2020. Il est consultable sur le site www.cc-grandpicsaintloup.fr.

1.2.2 - La Commune de Saint Mathieu de Tréviers

Evolution de la population légale

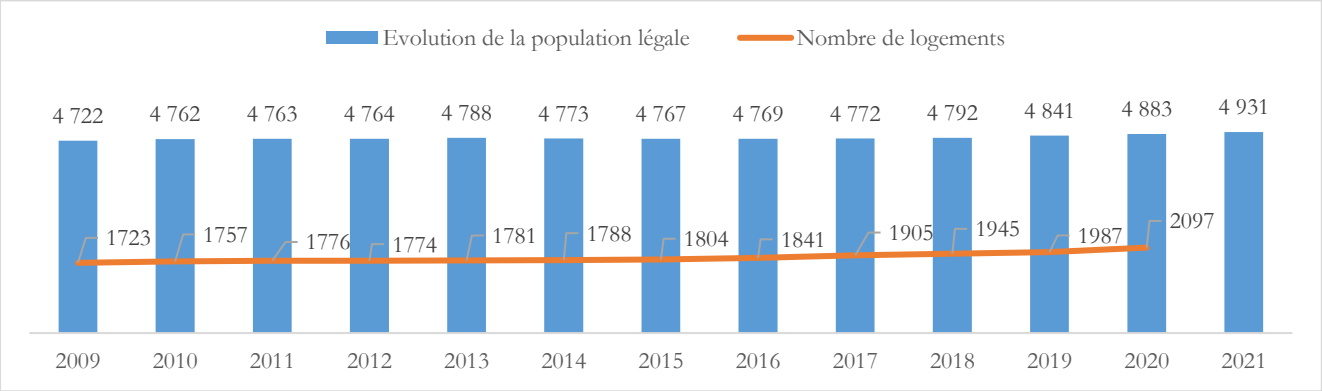

Les logements 2020 ont été estimés en fonction des permis de construire déposés.

Ecoles :
L'école maternelle « Les Fontanilles » accueille 164 enfants pour 7 classes à la rentrée scolaire 2020/2021. Moyenne par classe 23.4.
L'école élémentaire « Agnès Gelly » accueille 358 enfants pour 14 classes à la rentrée scolaire 2020/2021. Moyenne par classe 25.5

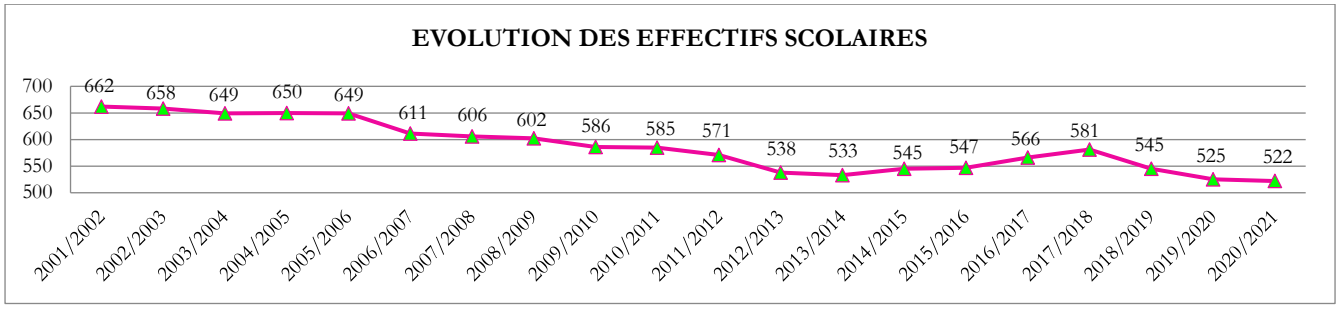

Les effectifs continuent de diminuer alors que la population est stable et que le nombre de logements augmente.

2 – PRIORITES DU BUDGET

- Une enveloppe budgétaire de 100 000 €, réservée à la crise sanitaire COVID-19 pour aider les familles et les associations à traverser cette période particulièrement critique.
- Le renforcement de l'hygiène dans les bâtiments scolaires et municipaux.
- Poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.
- Réduction de l'endettement pour une année supplémentaire afin de permettre les investissements futurs.
- Un programme d'investissements structurants qui soutiendra le secteur économique local.
- Des études qui renforcent la politique municipale en matière de transition écologique.
- L'acquisition de foncier pour créer des infrastructures qui soutiendront l'activité économique et privilégieront la consommation locale.
- Le maintien d'un niveau d'épargne satisfaisant.

3 – RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité.

La crise sanitaire du printemps 2020 est à l'origine d'une crise économique inédite et qui dure. Les collectivités ont dû réagir très vite pour répondre aux exigences de sécurité sanitaire. Nous en avons fait une priorité.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement sont relativement stables (+0,95% de BP + DM à BP).

CHAPITRES	BP+DM 2020	CA 2020 PROVISOIRE	PREVISIONS 2021	ECART BP + DM à BP
013 - Atténuations de charges	72 425	27 565	**46 455**	-25 970
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	286 976	317 035	**338 698**	51 722
73 - Impôts et taxes	3 173 805	3 295 830	**3 199 808**	26 003
74 - Dotations, subventions et participations	723 500	784 266	**713 535**	-9 965
75 - Autres produits de gestion courante	133 370	147 217	**133 607**	237
76 - Produits financiers		11		
77 – Produits exceptionnels	1 000	4 469	**1 000**	0
TOTAL DES RECETTES REELLES	**4 391 076**	**4 576 394**	**4 433 103**	**42 027**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	16 594	12 559	**12 646**	-3 948
TOTAL GENERAL HORS REPORT DE RESULTAT	**4 407 670**	**4 588 953**	**4 445 749**	**38 079**
002 - Résultat de fonctionnement reporté	136 787	136 787	**194 296**	57 509
TOTAL CUMULE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**4 544 457**	**4 725 740**	**4 640 045**	**95 588**

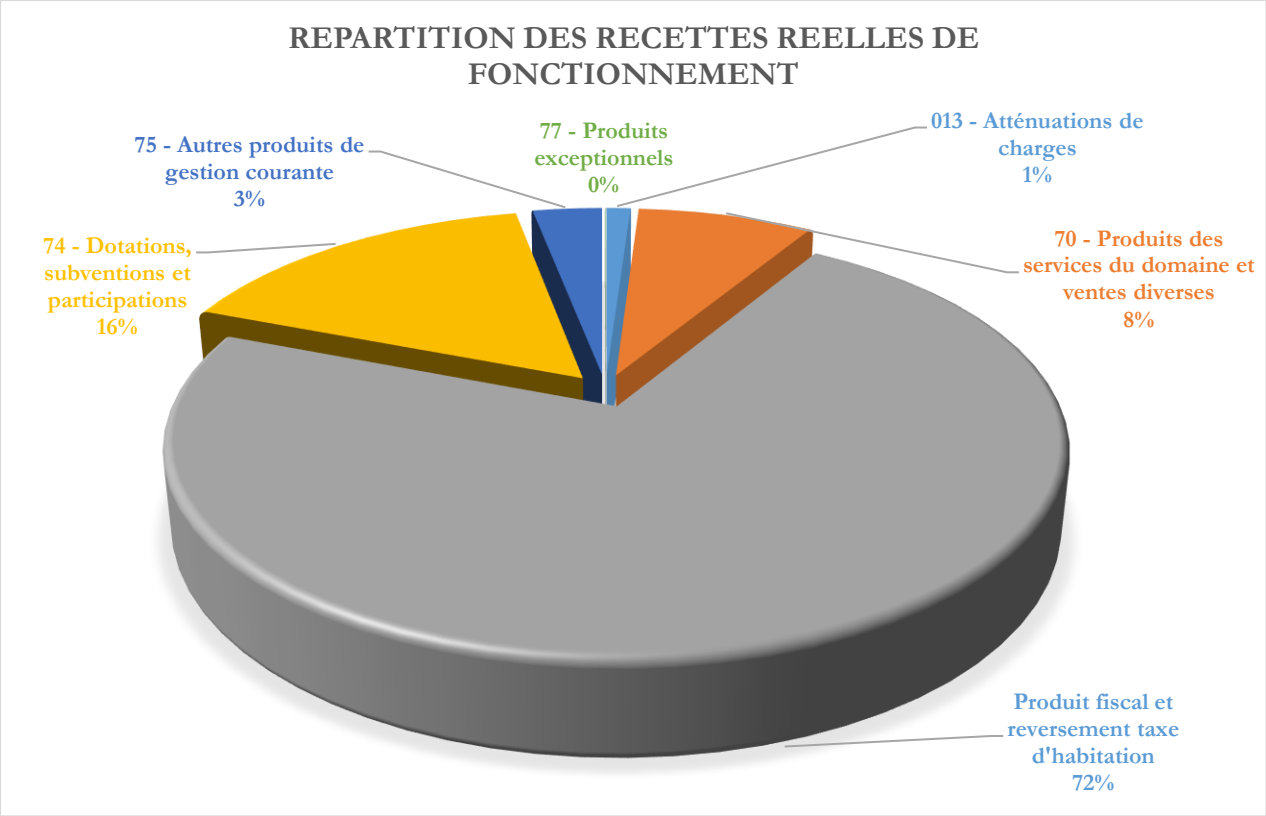

Les principales variations s'expliquent par :

- **Chapitre 013 - Atténuations de charges :**
  Ce chapitre concerne les remboursements de rémunération du personnel : indemnités journalières, Supplément Familial de Traitement, contrats d'apprentissage. Ne figurent à ce jour que les éléments connus.

- **Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses :**
  Le niveau des recettes inscrites dans ce chapitre affichait une baisse importante au BP + DM 2020, en raison de la crise sanitaire : confinement qui a entrainé la fermeture de services municipaux (restaurants scolaires, ALSH, ALP). En 2021, les estimations restent prudentes.

- **Chapitre 73 - Produit fiscal et reversement Taxe d'Habitation par l'Etat :**
  L'augmentation est liée à la hausse mécanique des bases qui sont déterminées par l'Etat.

- **Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations :**
  La baisse concerne principalement les prestations CAF, ce qui est la conséquence de la crise sanitaire suite à la fermeture des établissements scolaires lors du 1er confinement. Ces recettes sont donc estimées avec prudence, car encaissées pour partie avec un décalage d'un an.

- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :**
  Ce chapitre comprend essentiellement les revenus des immeubles. Ces recettes permettent de couvrir 3,69% des dépenses réelles de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables. L'objectif du budget 2021 est de les contraindre pour dégager un budget spécifique pour la crise sanitaire, tout en maintenant la qualité des services aux administrés. A noter que les mesures d'hygiène sont renforcées et impactent le niveau des dépenses.

CHAPITRES	BP+DM 2020	CA 2020 PROVISOIRE	PREVISIONS 2021	ECART BP + DM à BP
011 - Charges à caractère général	918 162	785 500	**932 298**	14 136
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 154 490	1 947 709	**2 157 331**	2 841
022 - Dépenses imprévues	0	0	**100 000**	100 000
65 - Autres charges de gestion courante	443 172	437 088	**381 724**	-61 448
66 - Charges financières	45 782	42 867	**40 487**	-5 295
67 - Charges exceptionnelles	7 850	6 809	**7 956**	106
TOTAL DES DEPENSES REELLES	**3 569 456**	**3 219 972**	**3 619 796**	**50 340**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	534 572	534 572	**597 605**	63 034
TOTAL GENERAL HORS REPORT DE RESULTAT	**4 104 028**	**3 754 544**	**4 217 401**	**113 374**
023 - Virement à la section d'investissement	440 429	0	**422 644**	-17 785
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**4 544 457**	**3 754 544**	**4 640 045**	**95 588**

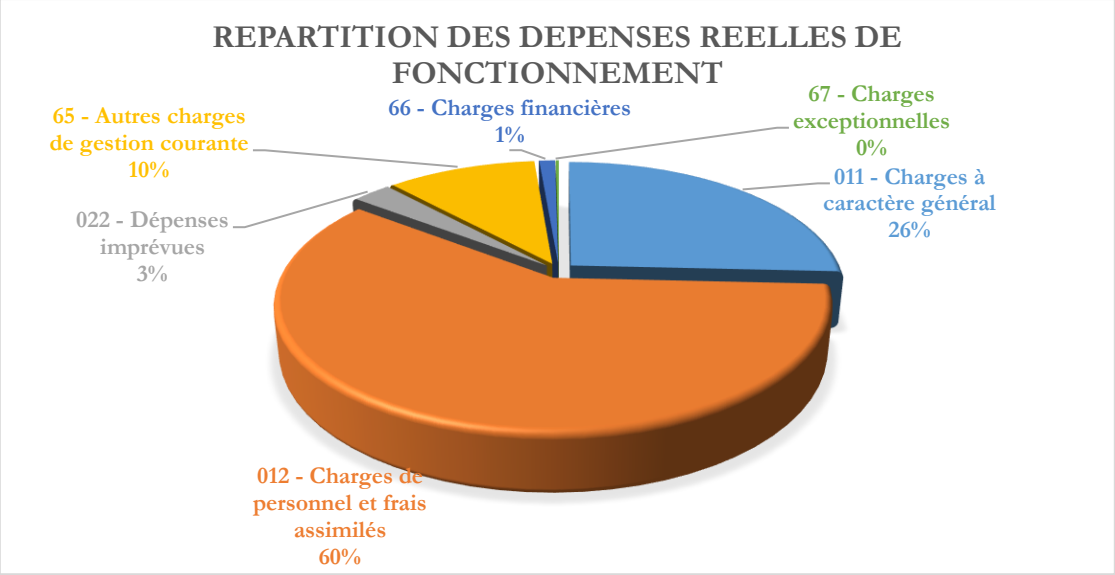

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général :**
  Ce chapitre est en légère augmentation (1,52%). Cela provient principalement de la crise sanitaire pour laquelle les dépenses de fournitures d'entretien et de petit équipement sont renforcés.

- **Chapitre 012 - Charges de personnel :**
  La prévision budgétaire prend en compte la poursuite du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), les règles et évolutions statutaires (appelées Glissement Vieillesse Technicité), l'augmentation du SMIC, la prime de précarité pour les agents contractuels. Ce chapitre reste stable, ces éléments sont compensés par des départs non remplacés et deux agents en longue maladie.

- **Chapitre 022 - Dépenses imprévues :**
  La crise sanitaire est prise en compte avec un budget dédié de 100 000 € afin de pouvoir aider les familles et les associations à traverser cette période délicate. Il est rappelé que la compétence économique est couverte par la CCGPSL et la Région avec des dispositions d'aides financières.

- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :**
  Pour faire face à cette crise, la collectivité a décidé de maintenir la subvention au CCAS à 60 000 €, afin de donner priorité aux aides alimentaires et au paiement de factures pour les familles en difficulté.

- **Chapitre 66 - Charges financières :**
  La baisse constatée dans ce chapitre est liée à une dette vieillissante.

- **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :**
  Ces dépenses exceptionnelles correspondent à des exonérations de loyers et de droits de place aux entreprises touchées par la crise sanitaire.

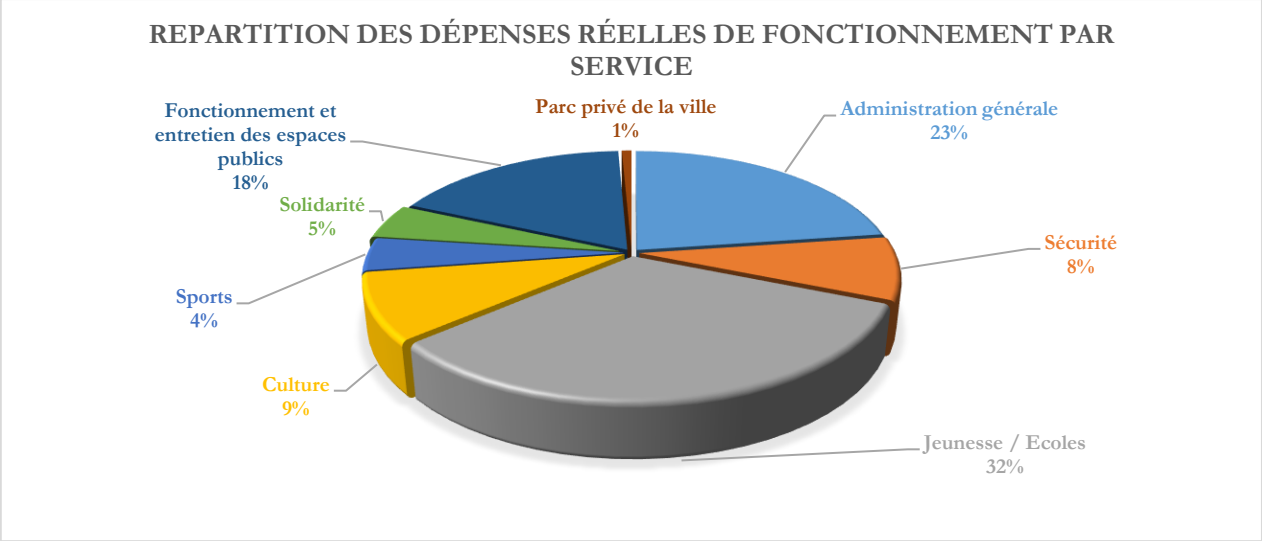

Ces dépenses réelles de fonctionnement par service présentées dans le graphe ci-dessus correspondent aux charges de personnel et aux dépenses courantes de fonctionnement y compris les intérêts de la dette.

3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Les dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et des subventions. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le choix a été fait de ne pas contracter d'emprunt en 2021.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP + DM 2020	CA 2020 PROVISOIRE	RAR 2020	BP 2021	TOTAL BP 21 + RAR 20
13 - Subventions d'investissement	210 078	61 174	178 418	160 247	338 665
16 - Emprunts et dettes assimilées	400 000	400 000			0
165 - Dépôts et cautionnements reçus	9 900	914		7 800	7 800
10 - Dotations, fonds divers et réserves	432 050	475 497		337 578	337 578
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 005 491	1 000 000		776 900	776 900
Total des recettes réelles d'Investissement	**2 057 518**	**1 937 585**	**178 418**	**1 282 526**	**1 460 943**
021 - Virement de la section de Fonctionnement	440 429	0		422 644	422 644
040 - Opérations d'ordres entre les sections	534 572	534 572		597 605	597 605
041 - Opération patrimoniales	39 909	34 119			0
Total général	**3 072 428**	**2 506 275**	**178 418**	**2 302 775**	**2 481 192**
001 - Solde d'exécution positif reporté	1 735 625	1 735 625		1 704 437	1 704 437
Total cumulé	**4 808 053**	**4 241 900**	**178 418**	**4 007 212**	**4 185 630**

Le programme d'investissement sera financé de la manière suivante :

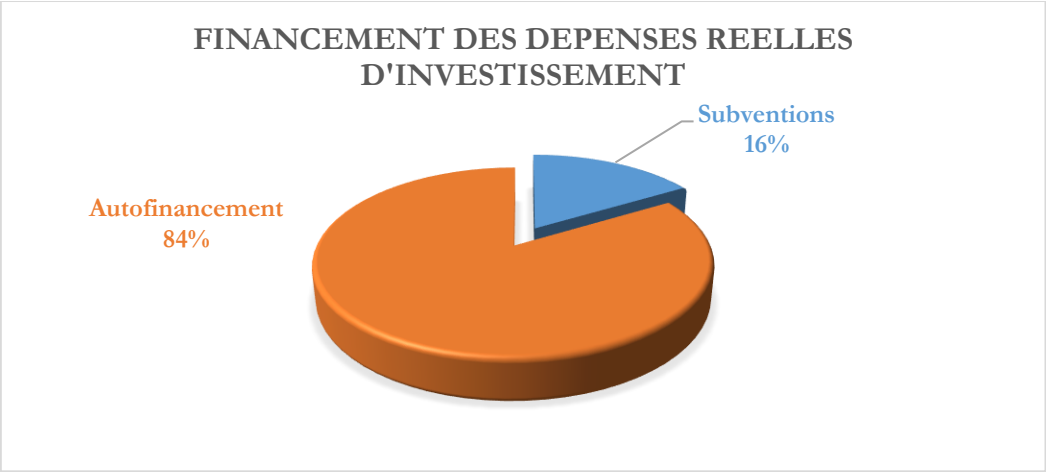

- L'autofinancement, comprend :
  - L'excédent de fonctionnement.
  - Le FCTVA : la collectivité perçoit le remboursement d'une partie de la TVA qu'elle a payé 1 an après la réalisation des dépenses éligibles.
  - La Taxe d'Aménagement.
  - Les amortissements.

- Des subventions d'équipement sont prévues :
  - Département : solde extension des Champs Noirs (notifié).
  - Etat (DETR) et Département : réhabilitation des écoles (en attente de notification).
  - CCGPSL (Fonds de Concours) et Département : centre ancien préservation et valorisation de Saint Mathieu (en attente de notification).
  - Région : création d'un espace de coworking (notifié).

La commune financera ses investissements 2021 sans contracter d'emprunt.

<u>Détail des subventions inscrites en restes à réaliser 2020 :</u>

Région et Département : extension des Champs Noirs	112 309
CCGPSL (fonds de concours) : aire de jeux Fontaine Romaine	24 000
Etat (DETR) : réhabilitation des écoles	12 109
Département : création d'un espace coworking	30 000
TOTAL	**178 418**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP + DM 2020	CA 2020 PROVISOIRE	RAR 2020	BP 2021	TOTAL BP 21 + RAR 20
20 - Immobilisations incorporelles	116 505	37 980	22 748	305 766	328 514
204 - Subventions d'équipement versées	936 015	348 673	470 472	675	471 147
21 - Immobilisations corporelles	1 509 652	557 743	363 464	1 060 548	1 424 012
23 - Immobilisations en cours	1 770 734	1 136 091	278 613	1 258 500	1 537 113
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 753	1 753			0
1641 - Emprunts et dettes assimilées (rembst)	406 991	406 986		404 399	404 399
165 - Dépôts et cautionnements reçus	9 900	1 559		7 800	7 800
Total des dépenses réelles d'investissement	**4 751 550**	**2 490 785**	**1 135 296**	**3 037 688**	**4 172 984**
040 - Opérations d'ordres entre sections	16 594	12 559		12 646	12 646
041 - Opérations patrimoniales	39 909	34 119			0
Total cumulé	**4 808 053**	**2 537 463**	**1 135 296**	**3 050 334**	**4 185 630**

Les opérations nouvelles se répartissent comme suit :

CHAPITRE 20 :

- Finalisation révision du PLU, extension des Champs Noirs, dématérialisation, télétravail.
- Etudes : halles gourmandes, implantation photovoltaïque, cour « Oasis », gymnase.

CHAPITRE 204 :

- Participation borne électrique.

CHAPITRE 21 :

- Mobilier espace coworking, acquisitions foncières, éclairage public, signalisation, sécurité, plantations divers secteurs, parc arboré Garonne, équipement sportif, extension des Champs Noirs, réunions de quartier.
- Réhabilitations : école de Musique, Maison d'Emma, local carnaval, écoles, mazet Enfants.
- Travaux bâtiments communaux : mazet Ados, Hôtel de Ville, atelier services techniques.
- Equipements techniques municipaux : camion et outillage services techniques, matériel informatique.

CHAPITRE 23 :

- Quartier de Pourols : escalier et pissière et lavoir.
- Quartier Plaine de Tréviers : pluvial et voirie impasse du Grand Chemin, Cami Del Ausselo.
- Préservation et valorisation Saint Mathieu.
- Parking Champs Noirs.

Détail des travaux inscrits en restes à réaliser 2020 :

- Chapitre 20 : maitrise d'œuvre Champs Noirs et espace coworking.
- Chapitre 204 : enfouissement réseaux réhabilitation quartier St Mathieu.
- Chapitre 21 :
  - Fontaine cimetière Pourols, aire de jeux Fontaine Romaine, plantations, espace coworking, relevé topographique extension locaux Tennis Club, signalisation, signalétique, éclairage public, panneaux lumineux, vidéoprotection.
  - Travaux bâtiments communaux : salle de danse, halle, salle de culte musulman, RASED, Galion, local commercial Belvédère.
  - Equipements techniques municipaux : administration générale, services techniques.
  - Réhabilitation : écoles, école de Musique.
- Chapitre 23 : revêtement des abords Champs Noirs, voirie rue de l'Aspic.

4 – NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE ET DE L'EPARGNE NETTE :

La Capacité d'Autofinancement brute s'élève à 813 307 € et la Capacité d'Autofinancement nette à 408 908 €.

5 - DETTE :

La collectivité continue de mener une politique prudente et efficace de gestion de sa dette, qui a permis de procéder à un désendettement.

Notre capacité de recours à l'emprunt permettra le financement des projets majeurs du mandat.

La dette se situe à 357 € par habitant au 31/12/2021, la dernière moyenne connue de la strate approche les 773 € par habitant.

Evolution de la dette :

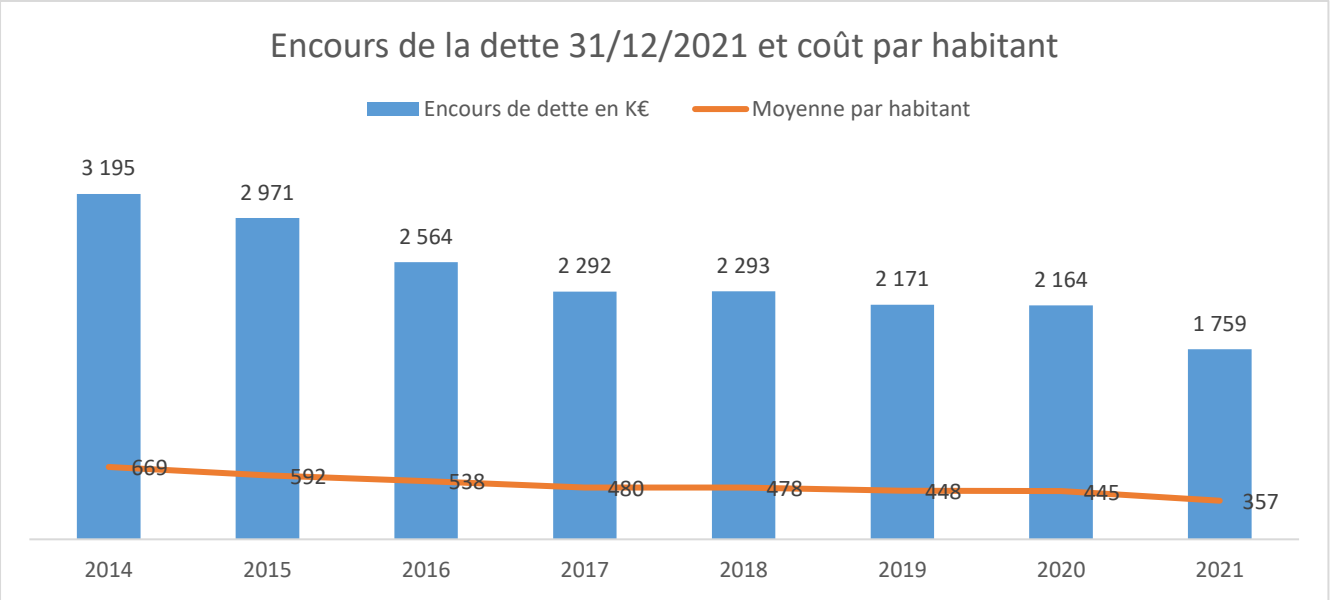

Le graphique suivant présente l'évolution des annuités à régler dans le futur :
A dette inchangée, la collectivité aura remboursé la totalité de sa dette durant l'année 2034.
Le ratio encours de dette/CAF est de 2,16, il indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la totalité de la CAF y était consacrée.
Ce ratio est classé en 4 zones : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

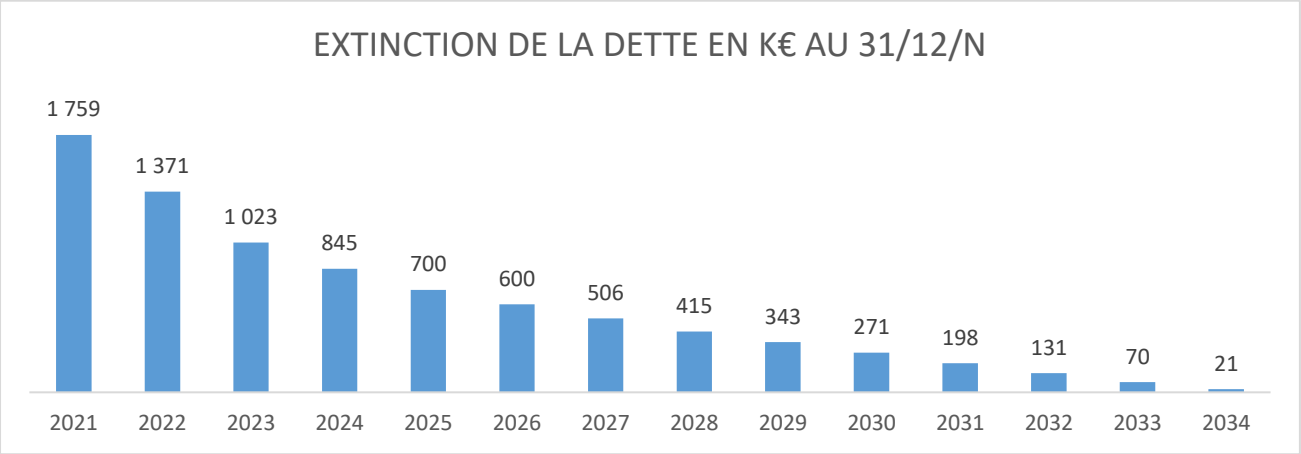

6 – TAUX D'IMPOSITION :

	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
Période 2001-2021	15,40	24,64	106,09

7 – PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières - ratios	Valeurs	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate (Source DGCL)
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	734,09	829,00
2 - Produit des impositions directes / population	507,00	454,00
3 - Recettes réelles de fonctionnement	899,03	1 016,00
4 - Dépenses d'équipement brut / population	532,31	330,00
5 - Encours de dette / population	356,75	773,00
6 - DGF / population	123,69	150,00

8 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE PRESENTS AU 1ER JANVIER 2021 :

- Agents titulaires : 47
- Contractuels : 3
- Apprentis : 2
- TOTAL : 52 agents